



FICHE ACTION 2 – Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP)

Domaine : Développement des compétences de base et transversales

Nom de l'action : Ateliers de pédagogie personnalisée

Objectifs de l'action :

Objectif général : Accompagner l'accès à l'autonomie et les projets personnels, professionnels des participants, par le développement des compétences de base nécessaires à l'entrée en qualification, l'accès à l'emploi ou encore l'obtention d'une certification. Développer l'apprendre à apprendre via la certification des compétences transversales

Objectifs spécifiques

Les Ateliers de Pédagogie Personnalisée :

- permettent aux demandeurs d'emplois jeunes ou adultes d'accéder à l'ensemble des connaissances utiles à l'insertion professionnelle et à la vie sociale, civique et culturelle dans le but d'entrer sur les dispositifs de droit commun (DAQ, E2C, DFL, actions qualifiantes...) ou d'occuper un emploi ne nécessitant pas de qualification,
- favorisent la formation continue tout au long de la vie de dijonnais salariés et publics non actifs, en réponse aux besoins des territoires,
- accompagnent le public salarié ou demandeur d'emploi à la préparation de concours voire à l'entrée à l'Université de Bourgogne,
- favorisent la passation de la certification CLÉA, évaluation initiale et finale, en vue de sécuriser les parcours et la mobilité professionnelle,
- proposent la seule certification des compétences transversales : Apprenant agile.

NB : la prestation « positionnement » au sein des Ateliers de Pédagogie Personnalisée de Dijon s'appuie sur la plateforme VIA linguistique et numérique, ce qui favorise la cohérence des parcours d'apprentissages, particulièrement vers l'autonomie numérique.

Les APP répondent aux axes définis comme prioritaires par le Contrat de Ville :

- Par-leursituation au sein des Grésilles
- Par le public reçu : résidents des QPV, publics migrants, jeunes en difficulté d'insertion
- Par la nature des actions : apprendre tout au long de la vie, accompagner vers l'emploi, accéder au numérique, développer les compétences communicationnelles, permettre d'acquérir les codes sociaux et citoyens
- Par les ressources matérielles et humaines : lieu ouvert, accessible à tout public, mobilisant les compétences pédagogiques de l'autoformation accompagnée et des badges numériques

Moyens de l'action :

Moyens humains :

- Une coordinatrice APP chargée de mettre en œuvre le projet : conventions avec les financeurs, encadrement de l'équipe, relations avec les partenaires et coordination
- Un pilote « socle » chargé du suivi individualisé des parcours de formation et de la mise en œuvre de la certification CLÉA, de la certification Apprenant agile et des badges numériques
- Une assistante de formation, à plein temps
- Une équipe de formateurs-accompagnateurs formés à la démarche pédagogique mise en œuvre sur les Ateliers de Pédagogie Personnalisée et dotés d'une expérience significative sur ce type d'actions
- Un accueil général au sein du CESAM, rue Jean XXIII, au sein des Grésilles

Moyens matériels et logistiques :

- Matériel pédagogique :
 - o une flotte de tablettes numériques et d'ordinateurs
 - o plusieurs salles « espace ressources documentaires »
- Locaux au cœur des Grésilles, rue Jean XXIII à Dijon, comprenant des salles de formation collective, des bureaux d'entretien, une salle informatique équipée, un bureau d'accueil, des salles de repos et restauration et des points ressources

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) :

- Financement principal par la Région Bourgogne Franche-Comté (politique de formation professionnelle des demandeurs d'emploi)
- Financements complémentaires par Pôle Emploi et par les OPCO, dans le cadre d'actions de formations individuelles, soit des demandeurs d'emploi, soit des salariés
- Financement de parcours individuels, soit par les personnes concernées, soit par leur employeur
- Financements Etat, dans le cadre des appels à projets 100% inclusion, et CEJ – Jeunes en rupture

Description de l'action :

Mise en œuvre :

- Des dispositifs de droit commun, tels le Dispositif en Amont de la Qualification (DAQ), à destination des demandeurs d'emploi dijonnais
- Des programmes d'accompagnement des candidats aux concours
- Des positionnements – plateforme VIA - et ateliers numériques – Connecté@ma ville et / ou maison digitale Fondation Orange
- Des programmes individualisés de formation aux compétences de base à destination des Diplômes d'État (DE) et/ou salariés et /ou autres publics
- Des programmes de formation au sein de la maison d'arrêt, à destination des détenus, en vue de préparer la certification CléA (certification délivrée aux publics souhaitant développer ou conforter le socle de compétences nécessaire pour exercer tout type d'emploi)
- Des préparations de concours, des formations aux écrits professionnels
- Une certification des compétences transversales : Apprenant Agile (certification fondée sur la compétence Apprendre à apprendre pour développer les capacités d'adaptation et d'acquisition de nouvelles connaissances, qui permet l'obtention d'un badge numérique : fichier sécurisé qui est la représentation visuelle d'un apprentissage ou d'un accomplissement).

Durée de l'action :

Tout au long de l'année.
Entrées sorties permanentes.

Lieu(x) de déroulement de l'action :

- Locaux du CESAM rue Jean XXIII, Dijon.

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

Toute personne de plus de 16 ans résidant sur la Métropole

Nombre de bénéficiaires :

File active de 100 stagiaires environ en formation.

Moyenne de 10 personnes présentes par plage.

Tarifs pratiqués : gratuité pour les parcours pris en charge par les financeurs publics

Partenaires : Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), structures d'accueil, partenaires de l'accompagnement social, professionnel.

Critères d'évaluation :

- Nombre de bénéficiaires
- Profil des bénéficiaires
- Principaux domaines de compétences développées
- Durée de parcours moyen
- Nombre de certifications obtenues (CléA, Apprenant agile)
- Situation des bénéficiaires après la sortie de l'APP (formations qualifiantes, emploi ...)

Budget annuel de l'action : 457 324 € pour 2023, 457 324 € pour 2024, 457 324 € pour 2025

Participation financière de la Ville (droit commun) : 15 000€ pour 2023, 15 000€ pour 2024, 15 000€ pour 2025

| APP - CESAM | | 2023 | 2023 |
|---|-------------------|--|-------------------|
| | | Prévisionnel | Prévisionnel |
| CHARGES | | PRODUITS | |
| 60 - Achat | 246 926,00 | 70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestation de services | 441 000,00 |
| Prestations de services - co traitance | 246 343,00 | Ventes | 441 000,00 |
| Achats matières et fournitures | 583,00 | 73 - Dotations et produits de tarification | 0,00 |
| Autres fournitures | | Tarifications | |
| 61 - Services extérieurs | 96 487,00 | 74 - Subventions d'exploitation | 15 000,00 |
| Sous traitance | 93 621,00 | Politique de la Ville/P147 | |
| Entretien et réparation | 416,00 | Etat / BOP 104 | |
| Assurance | 2 450,00 | Autres ministères | |
| Documentation | | | |
| 62 - Autres services extérieurs | 9 921,00 | | |
| Rémunérations intermédiaires, honoraires, vacations | 2 850,00 | CRBFC | |
| Publicité, publications | 547,00 | Département | |
| Déplacements, missions | 1 754,00 | CD21 | |
| Services bancaires, autres | 4 770,00 | Intercommunalité : EPCI | |
| 63 - Impôts et taxes | 6 685,00 | Dijon métropole | |
| Impôts et taxes sur rémunérations | 6 685,00 | Commune | |
| Autres impôts et taxes | | Ville de Dijon | 15 000,00 |
| 64 - Charges de personnel | 88 412,00 | | |
| Rémunération des personnels | 64 786,00 | | |
| Charges sociales | 23 626,00 | | |
| 65 - Autres charges de gestion courante | 1 123,00 | 75 - Autres produits de gestion courante | 0,00 |
| Autres charges de gestion courante | 1 123,00 | Dont cotisations, dons manuels | |
| 66 - Charges financières | 0,00 | 76 - Produits financiers | 0,00 |
| Charges financières | | Produits financier | |
| 67 - Charges exceptionnelles | 0,00 | 77 - Produits exceptionnels | 0,00 |
| Charges exceptionnelles | | Produits exceptionnels | |
| 68 - Dotations aux amortissements et provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées | 7 770,00 | 78 - Report ressources non utilisées d'opérations antérieures | 0,00 |
| Dotations et provisions et engagements | 7 770,00 | Reports des années antérieures | |
| Charges indirectes | 0,00 | 79 - Transfert de charges | 0,00 |
| Charges fixes de fonctionnement | | Transfert de charges | |
| | | Autofinancement | 1 324,00 |
| TOTAL DES CHARGES | 457 324,00 | TOTAL DES PRODUITS | 457 324,00 |
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES | | | |
| 86 - Emplois des contributions volontaires en nature | 0,00 | 87 - Contributions volontaires en nature | 0,00 |
| 860 - Secours en nature | 0,00 | 870 - Bénévolat | |
| 861 - Mise à disposition gratuite de biens et services | 0,00 | 871 - Prestations en nature | |
| 862 - Prestations | 0,00 | | |
| 864 - Personnel bénévole | 0,00 | 875 - Dons en nature | |
| TOTAL GENERAL CHARGES | 457 324,00 | TOTAL GENERAL PRODUITS | 457 324,00 |